



Motorflug-Veteranen des AeCS
Vétérans du Vol à Moteur de l'AéCS
Veterani di Volo a Motore dell'AeCS
Veterans Aviatice a Motor de AeCS



FlightVTR

Periodisches Informationsblatt
Bulletin d'information périodique

N° 9 - Mars 2006 / März 2006

THUN

29. Ordentliche Generalversammlung, am 27. April 2006.
29^{ème} Assemblée générale ordinaire, le 27 avril 2006.

ÉDITO

**Mesdames, Messieurs,
Chers Ami(e)s Vétérans,**

Vous avez, il y a peu, reçu la note de recouvrement des cotisations annuelles, expédiée par le secrétariat central de l'Aéro-Club de Suisse à Lucerne.

Vous avez, peut-être, été un peu surpris de l'origine de cette facture. Soyez certains qu'il n'y a rien de plus normal. En effet, depuis toujours affiliée à l'institution aéronautique susmentionnée - votre association ne porte-t-elle pas dans la composition de sa marque, la mention «AéCS»? - jamais elle n'a eu recours à ses moyens. Votre comité responsable d'assurer la pérennité d'un groupement de vétérans, dont les supports intérieurs peuvent s'avérer fragiles, lui a confié certaines charges administratives qui vont du contrôle de l'effectif à l'encaissement des

**Sehr geehrte Damen und Herren,
liebe Motorflugveteranen,**

Anfang Februar haben Sie vom Zentralsekretariat des Aero-Clubs der Schweiz in Luzern einen Einzahlungsschein zur Begleichung des Jahresbeitrages 2006 für unsere Vereinigung erhalten.

Vielleicht hat Sie die Herkunft dieser Zahlungsaufforderung überrascht. Seien Sie versichert, dieses Vorgehen geht völlig in Ordnung. Denn unser Verein - seit seiner Gründung Mitglied des Aero-Clubs der Schweiz - trägt ja in seinem Namen die Bezeichnung «AeCS», ohne jedoch bisher seine Dienste in Anspruch genommen zu haben.

Euer Vorstand, verantwortlich für das Weiterbestehen unserer Organisation, hat im Bestreben der Vereinfachung

cotisations. D'autres possibilités de collaboration existent encore. Vous resterez informé de l'évolution de la situation en considération des discussions en cours.

Votre contribution garantit l'existence des traditionnelles réunions amicales des vétérans du vol à moteur et le soutien apporté, dans la mesure de votre expérience, à ceux qui s'engagent à préserver le patrimoine aéronautique suisse, y compris les musées. Soyez en remerciés.

Cependant, il va sans dire que la gestion financière et associative de votre groupe reste totalement du ressort de l'assemblée générale et de son comité. Sur le plan du fonctionnement rien ne va changer. L'indépendance demeure garantie. Les bulletins d'information, réunions et autres manifestations continueront, comme par le passé, d'être les moyens d'échanges usuels. La paperaisse n'ayant jamais été le joyeux partenaire des pérégrinations aériennes d'un aviateur, il va sans dire qu'il ne sera que mieux piloté par ceux qui sont conscients de son utilité. Votre comité ne s'en trouvera que plus disponible et davantage à l'écoute de vos aspirations.

Bon vol à tous. G. Noël

der Geschäftsführung, gewisse administrative Aufgaben wie die Führung des Mitgliederverzeichnisses und das Inkasso der Jahresbeiträge, dem Zentralsekretariat des AeCS übertragen. Es bestehen noch weitere Möglichkeiten der Zusammenarbeit. Wir werden Sie über das Fortschreiten unserer Überlegungen und Besprechungen informieren.

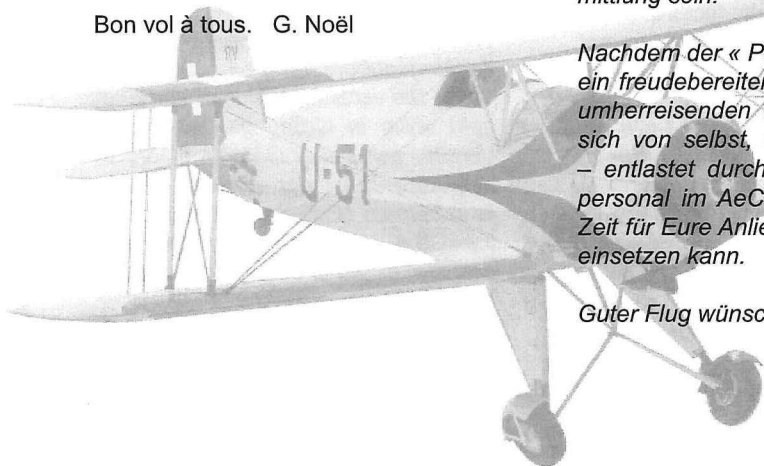
Eure Mitgliederbeiträge und speziellen Zuwendungen garantieren das Weiterführen der traditionellen Zusammenkünfte der Motorflugveteranen sowie die Unterstützung derjenigen, die sich für die Erhaltung des fliegerischen Erbgutes – inklusive Fliegermuseen – einsetzen.

Es versteht sich indessen von selbst, dass Finanzplanung und Tätigkeitsprogramm unserer Vereinigung weiterhin ausschliesslich in den Zuständigkeitsbereich der Generalversammlung und des Vorstandes fallen. Im Bereich der Geschäftsführung wird sich nichts ändern. Unsere Unabhängigkeit bleibt garantiert.

Das periodische Informationsblatt, unsere Zusammenkünfte und weiteren Anlässe, werden wie bisher die Mittel unserer gewohnten Informationsvermittlung sein.

Nachdem der « Papierkrieg » noch nie ein freudebereitender Partner der viel umherreisenden Flieger war versteht sich von selbst, dass Euer Vorstand – entlastet durch überzeugtes Fachpersonal im AeCS – nun noch mehr Zeit für Eure Anliegen und Vorschläge einsetzen kann.

Guter Flug wünscht : G. Noël





29. Ordentliche Generalversammlung, am 27. April 2006.
29^{ème} Assemblée générale ordinaire, le 27 avril 2006.

CONGRESS HOTEL SEEPARK, THUN
Seestrasse 47 - Postfach - CH-3602 Thun

Programm : Wir treffen uns um **10 :30** Uhr in der **“Foyer Bar”** zum Kaffee trinken.

Programme: *Nous nous retrouvons à 10:30 h au «Foyer Bar» pour un prologue «café».*

Um **11:00** Uhr beginnt im Sitzungssaal **“Zürich 4”** unsere Generalversammlung gemäss beiliegender Traktandenliste.

A 11 :00 h débutera notre Assemblée Générale à la salle de conférence «Zurich 4» selon l'ordre du jour ci-joint.

Nach dem statutarischen Teil der Generalversammlung beehrt uns **Herr Arthur Bill** mit einem Vortrag über seine vielfältigen Erfahrungen als Pilot, Erzieher sowie seinen humanitären Einsätzen.

Arthur Bill war Miliz-Militärpilot schon während des zweiten Weltkrieges, Leiter des Kinderdorfes Pestalozzi in Trogen und Delegierter des Bundesrates für Katastrophenhilfe im Ausland.. Er beantwortet auch gerne Fragen.

Unsere Freunde und Gäste sind zu diesem Vortrag herzlich eingeladen.

*Après la partie statutaire de l'assemblée, **Monsieur Arthur Bill**, pilote militaire pendant la deuxième guerre mondiale déjà, ancien directeur du village Pestalozzi à Trogen et délégué du Conseil Fédéral au corps suisse en cas de catastrophe, nous tiendra conférence. Ce sera le moment des questions.*

A ce stade les participants, amis et invités, s'associeront à nous.

Der **Aperitif** wird auf der «Dachterrasse» ab **12:30** Uhr vom Verein offeriert.

L'apéritif sera offert par l'association dès 12 :30 h sur la «Dachterrasse».

Das **Mittagessen** (F 40.00) wird ab **13 :00** Uhr im **“Foyer See”** serviert.

Le lunch (F 40.00) sera servi dès 13 :00 h au «Foyer See».

Gemischter Salat mit Croutons und Kernen



Rindschmorbraten Burgunder Art

Kartoffelpüree

Frühlingsgemüse



Coupe Romanow

Ab **15 :00** Uhr organisieren wir für interessierte Teilnehmer auf dem Waffenplatz Thun, im Ausbildungszentrum für Panzer und Artillerie, eine Vorführung des taktischen Simulators für mechanisierte Verbände (Führen, fahren, schiessen).
Besammlung um **15 :30** auf dem Parkplatz P7 im Areal der Dufourkaserne in Thun.
Um **17 :00** Ende der Vorführung, anschliessend individuelle Rückreise.

A partir de 15 :00 h, les participants qui le souhaitent, pourront se rendre à la place d'armes, au centre d'instruction des troupes blindées et d'artillerie, pour une démonstration de tactique de combat sur simulateur. Rassemblement précisément à 15 :30 h sur la place de parc P7, à la caserne «Dufour» à Thoune. A 17 :00 h fin de la démonstration et dislocation.

Einige Informationen für Teilnehmer, die mit dem Zug anreisen :

Quelques indications pour les usagers du rail :

Ankunft/Arrivée	Thun	09 :58 ➡	Abfahrt/Départ :	Genève	07 :45
				Zürich	08 :32
				Basel	08 :27
				Sion (via Brig)	08 :03
				St-Gallen	07 :11
				Delémont	08 :20
				Luzern	08 :05
				Chur	07 :09
				Schaffhausen	07 :21
				Neuchâtel	08 :43
				Lausanne	08 :20
				Fribourg	09 :04
				Bellinzona	06 :23

Bus : Ligne 1

Bahnhof/Gare Thun 10 :09 / 21 / 33 / 45 / 57 ➡ Seepark



29. Odontliche Generalversammlung, am 27. April 2006 / 29ème Assemblée générale ordinaire, le 27 avril 2006

CONGRESS HOTEL SEEPARK, THUN

Anmeldung - Inscription

Name – Nom : Begleitperson – Invité(e)s

- ☐ Ich komme mit dem Zug – Je viens par le train : ☐ Ich komme mit dem Auto – Je viens en voiture :
- ☐ um 10 :30 Uhr zum Treffpunkt in die «Foyer Bar» und nehme am ganzen Programm teil (GV / Konferenz / Apéro / Mittagessen) – au rendez-vous fixé à 10:30 h au «Foyer Bar» et prendrai part à tout le programme (A.G. / Conférence / Apéro / Lunch).
- ☐ nur zum Mittagessen (13 :00 Uhr im «Foyer See») – uniquement au lunch (13:00 h au «Foyer See»).
- ☐ Ich nehme an der Vorführung des taktischen Simulators für mechanisierte Verbände (15 :30 Uhr auf dem Waffenplatz) teil.
– Je participe également à la démonstration de tactique de combat sur le simulateur destiné aux troupes mécanisées.
(15 :30 h à la place d'armes).
- ☐ Ich bin verhindert und lasse mich entschuldigen. - Je suis malheureusement empêché de participer et je vous prie de bien vouloir excuser mon absence.
- ☐ Zum Hauptgang möchte ich ein vegetarische Menü. – Je souhaite un plat végétarien au menu.

Bemerkungen / Remarques :

Anmeldung bitte bis spätestens 20. April an Gilbert Noël. Inscriptions jusqu'au 20 avril , au plus tard, à Gilbert Noël - Case postale 101, 1653 Châtel-sur-Montsalvens (Email : bibet@bluewin.ch)



Traktandenliste der Generalversammlung

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

1. Begrüssung und Ehrungen. – **Salutations et honneurs aux disparus.**
2. Wahl der Stimmenzähler – **Choix des scrutateurs.**
3. Protokoll der Generalversammlung vom 21. April 2005 in Kloten
Protocole de l'Assemblée générale du 21 avril 2005 à Kloten.
4. Jahresbericht des Präsidenten - **Rapport annuel du Président.**
5. Kassa- und Revisorenberichte – **Rapport du caissier et des réviseurs.**
6. Entlastung des Vorstandes und des Kassiers
Décharge du comité et du caissier.
7. Annahme der Statuten – **Adoption des statuts.**
8. Wahl des Vorstandes, des Präsidenten und der Revisoren
Election du comité, du président et des réviseurs.
9. Zukunft des Vereins und Mitgliederbestand
Avenir de l'association et effectif des membres.
10. Diverses – **Divers.**

Der Vorstand – Le comité

WILLI Jean-Rodolphe, Präsident	Vers-chez-Cherbuin 4	1562 Corcelles-près-Payerne
NOËL Gilbert, vice-Präsident	Route de Biffé 21	1653 Châtel-s-Montsalvens
RAMSEYER Alfred, Vizepräsident	Ch. de la Colline 2	1562 Corcelles-près-Payerne
ETTER Jacques	Champ de l'Epine	1085 Vulliens
SOHM Ulrich	Mythenstrasse 22	8308 Illnau
THUT Peter	Tobelmülistrasse 34	8126 Zumikon
VAUTHIER Francis	Champréveyres 12	2068 Hauterive

Die Revisionsstelle – L'organe de révision

D'EPAGNIER Jean-Pierre	Schürlistrasse 5	2563 Ipsach
DURAND Jean-Luc	Ch. des Devens 1	1287 Laconnex
KELLER Paul	Ringstrasse 18	3421 Lyssach

**PROTOKOLL DER 28.
GENERALVERSAMMLUNG
VOM 21. APRIL 2005 IM
FLUGHAFEN ZÜRICH-KLOTEN**

Der Präsident J.-R. Willi eröffnet die 28. GV um 1110 Uhr. Von 162 Mitgliedern sind 41 und 7 Begleiterinnen anwesend. Unter anderen haben sich folgende Herren entschuldigt: Unser ehemaliger Präsident Gaston Monod, die Präsidenten der « Vieilles Tiges » von Frankreich, Belgien und Luxemburg sowie der « Alten Adler » aus Deutschland.

Nachdem beim Vorstand keine Anträge eingegangen sind, kann die GV gemäss Traktandenliste durchgeführt werden.

1. Der Präsident begrüsst alle Anwesenden und erwähnt speziell Herr Willi Schwarzenbach, Präsident der Segelflug-Veteranen des AeCS.
Die Versammlung gedenkt mit einer Schweigeminute der seit der letzten GV verstorbenen Mit-glieder. Es sind dies: Walter Tschopp, Paul Käsermann, Charles Bratschi, Walter Brügger, Gérard De Chambrier, Ruedi Meier, Armin Buchmüller und Edouard Sagne.
2. Als Stimmenzähler wird Paul Keller gewählt.
3. Das Protokoll der 27. GV vom 6. Mai 2004, im Informationsblatt Nr. 7 vom Dezember 2004 veröffentlicht, gibt zu keinen Diskussionen Anlass und wird einstimmig genehmigt.
4. Nach seinem ersten Amtsjahr beantragt der Präsident, seinen Vorgänger, Gaston Monod zum Ehren-Präsidenten zu ernennen. Dieser Vorschlag wird einstimmig

**PROCES-VERBAL DE LA 28^{ème}
ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2005
A L'AEROPORT DE ZURICH-
KLOTEN.**

11h.10, M J.-R. Willi, Président, ouvre la séance.

Sur 162 membres, 41 ont répondu à la convocation (+ 7 accompagnants). Entre autres, sont excusé s MM G. Monod pour raison de santé ainsi que les présidents des Vieilles Tiges de France, de Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne.

Aucune remarque ou proposition n'étant parvenue au comité, la séance peut se dérouler selon l'ordre du jour.

1. Les souhaits de bienvenue s'adressent à tous et en particulier à M Willi Schwarzenbach, président des Vétérans du Vol à Voile.
Une minute de silence est observée à la mémoire de nos amis décédés depuis la dernière A.G. ; il s'agit de Walter Tschopp, Paul Käsermann, Charles Bratschi, Walter Brügger, Gérard De Chambrier, Ruedi Meier, Armin Buchmüller et Edouard Sagne.
2. M Paul Keller fonctionnera comme scrutateur.
3. Le procès-verbal de la 27^{ème} AG du 6 mai 2004, paru dans le bulletin n° 7 de décembre 2004, ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.
4. Le président boucle sa première année à la tête de notre association. Il propose d'emblée de nommer Gaston Monod à la présidence d'honneur ; ce qui est accepté à

gutgeheissen.

Auf Einladung hat unser Präsident an der Jahresversammlung der « Vieilles Tiges » in Frankreich teilgenommen.

Der Vorstand hat im vergangenen Jahr an drei Sitzungen die anstehenden Geschäfte erledigt. Es waren dies die Organisation der heutigen GV in Kloten und die Vorbereitung unseres für den 15.

September 05 geplanten Ausfluges ins Fliegermuseum Altenrhein. Der Präsident dankt Peter Thut, dem Haupt-Organisator beider Anlässe für seine ausgezeichnete Arbeit.

Die weiteren Aktivitäten des Vorstandes kurz zusammengefasst :

- Teilnahme an Versammlung und Forum der AEROSUISSE in Basel,
- Schweizer unstuflugsmeisterschaften in Bex, Uebergabe des Siegerpreises bei den Junioren,
- Die bereits erwähnte Kontaktpflege mit den Motorflugveteranen u n s e r e r Nachbarländer,
- Vorbereitung und Versand des Informationsblattes « Flight VTR ». Hier erwartet der Vorstand mit Interesse und Vergnügen Eure Beiträge wie Reise-, Erlebnis- oder Erinnerungsberichte, Anekdoten, usw.

5. Unser Kassier, Gilbert Noël präsentiert die Jahresrechnung 2004, welche mit einem Ausgabenüberschuss von CHF

l'unanimité.

Invité, notre président a assisté à la réunion annuelle des Vieilles Tiges de France.

Le comité s'est réuni à trois reprises pour organiser cette assemblée générale à Kloten ainsi que la sortie d'automne « agendée » au 15 septembre prochain à Altenrhein, avec la visite du Musée. (Remerciements à Peter Thut, principal organisateur de ces deux journées)

Les autres activités du comité se résument ainsi :

- participation à l'assemblée et au forum d'AEROSUISSE à Bâle,
- remise du challenge au lauréat du championnat CH de voltige junior à Bex,
- collaboration avec les vétérans des pays voisins déjà mentionnés,
- publication du bulletin FlightVTR. A ce sujet, nous attendons avec beaucoup d'intérêt et de plaisir,



P. Thut J. Felder J.R. Willi G. Noël
Le comité avec le directeur de UNIQUE AIRPORT

1'069.35 abschliesst. Diese Mehrausgaben werden mit der Beschaffung von drei

Siegerpreisen für die Junioren-Kunstflugmeisterschaften sowie dem sinkenden Mitgliederbestand, mit weniger Einnahmen, begründet. Das Wort wird nicht verlangt.

Paul Keller verliest den Bericht der Revisoren, attestiert dem Kassier eine saubere und korrekte Führung der Buchhaltung und beantragt die Entlastung von Kassier und Vorstand.

6. Die Versammlung entlastet Kassier und Vorstand einstimmig, ohne Enthaltungen. Anschliessend werden der Vorstand und die Revisoren ebenfalls einstimmig wiedergewählt

7. Die Mitgliederzahl der Motorflugveteranen des AeCS verringert sich kontinuierlich. Der Vorstand erwartet von allen Mitgliedern Unterstützung bei der Rekrutierung von neuen Bewerbern.

Die Annäherung und Zusammenarbeit mit dem

vos récits de voyage, anecdotes, souvenirs, etc.

5. G. Noël, trésorier, présente les comptes 2004 qui se soldent par un excédent de charge de F 1096.35. La commande de trois trophées pour les championnats de voltige, ainsi que la diminution de nos effectifs – moins de cotisations – explique ce déficit qui ne soulève aucune question.

Paul Keller, au nom des réviseurs, atteste de la bonne tenue de la comptabilité et propose d'en donner décharge au caissier.

6. A l'unanimité, décharge est donnée au caissier avec remerciements. Dans la foulée, le comité dans son ensemble est reconduit tacitement, à l'unanimité.

7. L'effectif des vétérans est en constante diminution. Aussi, nous attendons l'aide de chacun d'entre vous pour recruter de nouveaux membres.

Le rapprochement et la collaboration avec l'AéCS se poursuivent. Nos



Zentralsekretariat des AeCS schreitet voran. Unser Archiv ist bereits übergeben worden. Wir wünschen uns mehr Publizität über die Aktivitäten der Motorflugveteranen, zB in der Aero Revue.

Es sind Gespräche im Gang, im Hinblick auf eine Integration der administrativen Geschäftsführung unserer Vereinigung, im Zentralsekretariat des AeCS. Dies **ohne** Anpassung unserer Mitgliederbeiträge !

8. Anlässlich unseres Ausfluges im Herbst nach Altenrhein besteht für interessierte Mitglieder die Möglichkeit zum Mitfliegen mit historischen Flugzeugen. Unserem ehemaligen Präsidenten Gaston Monod, wurde anlässlich einer zu seinen Ehren organisierten kleinen Feier in Posieux, ein Steuerknüppel Al III, als Erinnerungsgeschenk übergeben. Der Präsident richtet seinen Dank an die Vertreter des Flughafens Zürich-Kloten für die Gastfreundschaft und wünscht allen Teilnehmern einen angenehmen weiteren Verlauf des heutigen Tages.

Um 1155 Uhr erklärt der Präsident die 28.GV der Motorflugveteranen des AeCS als beendet.

Für das Protokoll :

Jacques Etter - 1085 Vulliens.

Deutsche Uebersetzung

Alfred Ramseyer.

archives y sont déjà déposées et gérées par le secrétariat central. Plus d'informations sur l'activité des vétérans est souhaitée (AéroRevue). Des discussions sont en cours en vue d'intégrer automatiquement la gestion administrative de notre groupe au sein de l'AéCS. (Sans modification de nos cotisations !)

8. Lors de la sortie d'automne à Altenrhein, les intéressés auront la possibilité de voler sur de vieux avions !!!

G. Monod a reçu un cadeau souvenir – un «stick» d'AL III – à l'occasion d'une petite fête organisée en son honneur à Posieux.

Le président adresse ses remerciements aux représentants de l'aéroport de Kloten et souhaite à tous une belle fin de journée.

Il est 11h 55, fin de la 28^{ème} Assemblée Générale !

Pour le PV : J. Etter

GENEVE – KARACHI

7ème et dernière étape

⇒ SHARJAH – KARACHI

Il y a des réveils qui marquent dans la vie. Celui du 30 janv. 1965, en est un bel exemple.

A sept heures pile, la porte de ma chambre fût ébranlée par une poigne vigoureuse, suivie par l'entrée majestueuse (comment avait-il ouvert le verrou. ; restera un mystère) d'une ordonnance en tenue kaki, chaussure cirées, dans les 1m.90 au minimum, arborant une moustache superbe et déclamant texto: Seven o'clock Sir – Your morning tea Sir- Nice weather today J would say Sir.

L'imposant personnage posa son plateau sur la table, tourna les talons et sortit sans un clignement de cil. Alors là, on était carrément dans Ruyard Kipling, ou même, pendant quelques secondes chez «Les lanciers du Benghale». Sacrés British, quelle allure dans la tradition, non?

Cette dernière étape d'environ 7 heures de vol, avec peu d'aéroports ou (-dromes) publiés le long du trajet, me fit contrôler très minutieusement ce qui pouvait l'être à mon échelle. Niveau d'huile, fils de bougies, changement de la cartouche du filtre à air, (les filtres s'encrassaient très vite dans les basses couches sous ces latitudes désertiques), vérification de tous les panneaux munis de fermetures rapides etc. Bref, j'étais prêt à affronter la dernière ligne droite. En remplissant les formalités au « Flight operation dispersal office » j'optai pour un spécial VFR (raison : minimum terrain safe immédiatement au Sud-est de Shardjah) jusqu'à la frontière iranienne, puis IFR au niveau 100 jusqu'à destination. N'ayant plus de HF utilisable et ce dernier étant obligatoire pour un vol IFR dans cette région à l'époque, le « duty officer » avec humour et pragmatisme

entoura la case (HF) du plan de vol, déclarant qu'il n'était pas censé vérifier le fonctionnement de ces f...u HF, et que de toute façon, ils ne marchaient jamais ou presque. Voilà quelqu'un d'intelligent, pensais-je. Je quittai cette minuscule enclave de l'empire britannique à 0900 loc. non sans une certaine nostalgie et riche d'une expérience «hors du temps».

En fait, si « tout droit cap à l'est » signifie quelque chose, c'était bien ce jour-là. 3. 1/2 heures au cap 091 suivi de 2heures au 082 et enfin 1heure1/4 au cap 105. La météo était sans problème, brumeuse, voire très brumeuse et la composante arrière de 10 nœuds à ce niveau.

Ayant quitté le golf persique 20 min après le décollage, je me dirigeais vers la frontière iranienne à la hauteur de l'aérodrome civil/militaire de Jiwani, en ayant obtenu le niveau 100 dès la FIR de Téhéran. J'étais donc paré vis-à-vis des centres ATC. Très rapidement, la configuration du sol, que ce soit le long des côtes irakiennes ou iraniennes (et cela n'allait que peut varier jusqu'au abord de la frontière pakistanaise) se présentait de la manière suivante. Une mince langue de terre ou de sable au relief parfois très accidenté touchant ce qui (sans être des falaises), ressemblait à de fortes pentes gagnant rapidement des altitudes de 1500 mètres en moyenne et vu d'en haut; totalement impropres à un atterrissage forcé. Il y avait bien sûre la mer qui semblait calme. Mais tout de même, les conditions étaient réunies pour réveiller le syndrome du piston cogneur !!. Je me concentrais donc avec assiduité sur mes quatre modes de pilotage cités dans mes lignes précédentes. Inutile de dire qu'après une heure et demi de vol, je n'avais, bien entendu, plus aucun contact radio. Tout allait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

En m'approchant de la TMA de l'aéroport de Jiwani, et à tout hasard, j'essayais 119.7. Bingo, ça marchait. Je leur demandais de relayer ma position. Comme ils n'étaient en contact avec personne par radio, ils allaient essayer, sans garantie, par téléphone via Téhéran. (louable effort).

J'optais alors pour ce qui m'avait déjà dépanné lors des étapes précédentes, et me branchais sur la fréquence de l'ATC de Muscat et entraais en contact avec un PIA qui se dirigeait sur Karachi et se trouvait, d'après son dernier reporting point, à peu près à ma verticale. Il promit de relayer à Karachi et me fit répéter deux fois mon ETA à la FIR Pakistanaise. A partir de là, ce ne fût qu'une question de patience. Les aérodromes de Gwadar comme de Pasni ne répondirent pas sur les fréquences usuelles de tour. Entre temps, la visibilité s'étant améliorée vers le nord je pus contempler les hauts plateaux iraniens proches du rivage et dans le lointain les premières hautes chaînes montagneuses qui recouvrent la plus grande partie de l'Iran. Si l'on s'imagine que nos alpes sont hautes, c'est vrai, mais étendues, sûrement pas.

On s'approchait de la fin de cette aventure. Karachi ATC disposant d'un bon relais à 1h.1/2 de Cherokee de l'aéroport, ce ne fût plus qu'une question de navigation, d'approche ILS standard avec atterrissage face à l'ouest, après 6 h. 45 de vol. J'avais quitté l'empire britannique et ses traditions pour tomber en Asie avec tout ce que cela comporte de «va comme je te pousse», d'odeurs parfois insoutenables et où règne une bureaucratie compliquée à souhait. (Et en plus de ça, ils prononcent les -R- comme des-L-). Mon premier contact avec le Pakistan, après 7 heures de vol block, inconfortables, fût le service sanitaire de l'aéroport, représenté par un personnage enturbanné, barbu, mous-

tachu et au regard sombre, qui, le moteur à peine arrêté, me fit ouvrir la petite fenêtre à gauche du pilote pour littéralement m'asphyxier avec un « FleeTox » manuel en m'inondant de DDT. Je ne vous dirai pas ce que, sur le moment, pendant une fraction de seconde, j'ai eu envie de faire. Mais bon, cela faisait 8 jours que j'avais quitté Genève, ajoutant 40h.1/2 block à mon total d'heures de vol, et vécu des moments passionnants et pleins de nouvelles expériences.

Le même jour, je faisais la connaissance à l'aéroport, du Chef d'escale de Swissair, Rolf Kressig, qui allait considérablement faciliter mon séjour au Pakistan et qui, au cour des années, devint d'abord un ami, puis, le Directeur de la dernière compagnie pour laquelle j'ai volé c.-à-d. BALAIR/CTA. Compagnie qui vit mon tout dernier vol en 1996. Trente et un ans et 17'800 heures de vol plus tard.

Voilà chers amies et amis volants. J'espère que vous avez passé un moment pas trop barbant en ma compagnie, pendant ces 8 jours de 1965. Vous aurez certainement remarqué que mon propos n'était pas de traiter uniquement les aspects techniques, bien sûre essentiels mais parfois ennuyeux, qui accompagnent forcément tout vol de ce genre ; mais de privilégier l'aspect rencontre avec les contrées, leurs habitants, leurs coutumes et de donner quelques réactions d'un jeune pilote effectuant son premier vol hors normes.

Cordiaux
messages
à vous tous,
membres des
Vétérans du
Vol à Moteur
et bon vol !

**Jean-Luc
Durand**



- ❖ Die unterstrichenen Stellen weisen auf die Abänderungen hin, die wir im Text der Statuten vorgenommen haben.

Die letzten Änderungen wurden am 28. Mai 1997 vollführt.

- ❖ Les passages soulignés correspondent aux modifications apportées au texte des statuts. Les précédentes corrections ont été réalisées le 28 mai 1997.
-

STATUTEN

Beschluss der General-Versammlung vom
27. April 2006.

Art. 1 Körperschaft und Sitz

Die Motorflug-Veteranen bilden einen Verein im Sinne von Artikel 60 ff. des Schweizerischen Zivilgesetzbuches.

Der Sitz des Vereins ist Luzern.

Art. 2 Zweck

Der Verein bezweckt die Förderung der Kameradschaft auf der Grundlage fliegerischer Tradition, die Vermittlung von Anregungen an die aktiven Motorflieger und den Einsatz für die Erhaltung ihres Lebensraumes.

Er wirkt mit beim Zusammentragen von Dokumenten der Schweizerischen Aviatik zugunsten der entsprechenden Archive und unterstützt zugewandte Fliegmuseen.

Der Verein unterstützt sportliche Aktivitäten in Uebereinstimmung mit der Förderung des fliegerischen Nachwuchses im Motorflug.

Art.3 Mittel

Der Verein verfolgt keine Erwerbszwecke. Die finanziellen Mittel liefern die Mitgliederbeiträge und allfällige besondere Zuwendungen.

Die Höhe der Mitgliederbeiträge wird jährlich von der Generalversammlung festgesetzt.

Ehrenmitglieder sind von der Beitragspflicht befreit.

STATUTS

Selon décision de l'assemblée générale
du 27 avril 2006.

Art. 1 Nature de l'association et siège

Les Vétérans du vol à moteur constituent une association au sens des articles 60 ss du code civil suisse.

Le siège de l'association est à Lucerne.

Art. 2 But

Le but de l'association est d'encourager la camaraderie sur la base de la tradition aéronautique, de transmettre des suggestions aux pilotes actifs et de s'engager pour la conservation de leur espace vital.

L'association collabore à la collection de documents et autres archives relatifs à l'activité aéronautique suisse et soutient les musées qui lui sont consacrés.

Elle encourage les activités sportives en concordance avec la formation de la jeunesse aéronautique.

Art. 3 Moyens

L'association ne poursuit aucun but lucratif. Les moyens financiers proviennent des cotisations des membres et des dons extraordinaires.

Le taux des cotisations est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Les membres d'honneur sont exempts de cotisations.

Art. 4 Mitgliedschaft

Mitglieder des Vereins können Motorflieger sowie Cockpit-Personal werden, die ihren fliegerischen Ausweis erstmals vor mindestens 30 Jahren erworben haben.

Bewerber im Besitz eines fliegerischen Ausweises welche das 50. Altersjahr überschritten haben, werden unabhängig davon ob sie fliegerisch noch aktiv sind, ebenfalls aufgenommen.

Art. 5 Eintritt, Austritt, Ausschluss

Der Eintritt in den Verein kann jederzeit erfolgen.

Das neue Mitglied entledigt sich der Jahresbeiträge gemäss folgendem Schema:

- von Januar bis Juni 100 %.
- von Juli bis Oktober 50 %.
- November und Dezember gratis.

Eine Austrittserklärung ist spätestens 15 Tage vor Ende des Kalenderjahres schriftlich einzureichen.

Mitglieder, deren Verhalten der Verfolgung des Vereinszwecks abträglich ist, oder die ihren Mitgliederbeitrag trotz Mahnung zwei Jahre nicht entrichten, werden ausgeschlossen. Dazu bedarf es eines Mehrheitsbeschlusses des Vorstandes.

Mitglieder, die austreten oder die ausgeschlossen werden, haben auf das Vereinsvermögen keinen Anspruch.

Für die Beiträge haften sie nach Massgabe der Zeit ihrer Mitgliedschaft.

Art. 6 Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr des Vereins fällt mit dem Kalenderjahr zusammen.

Art. 7 Organisation

Die Organe des Vereins sind :

Art. 4 Membres

Peuvent devenir membres de l'association les pilotes d'aéronefs à moteur ainsi que le personnel de cockpit qui ont obtenu pour la première fois un brevet ou une licence il y a trente ans au moins.

Sont également admis les candidats âgés de plus de 50 ans, titulaires des titres précités, indépendamment du fait qu'ils pratiquent encore le vol à moteur.

Art. 5 Admission, démission, exclusion

L'admission dans l'association peut intervenir en tout temps. Le nouveau membre s'acquittera des cotisations annuelles selon les règles suivantes, à savoir :

- de janvier à juin 100 %.
- de juillet à octobre 50 %.
- novembre et décembre gratuites.

Une démission est acceptée à condition d'être annoncée, par écrit et au plus tard, 15 jours avant la fin de l'année civile.

Seront exclus : les membres dont le comportement est préjudiciable aux intérêts de l'association ou ceux qui, malgré les rappels, ne se sont pas acquittés de leurs cotisations pendant les deux années précédentes. La décision sera entérinée à la majorité du comité.

Les membres qui ont démissionné ou ont été exclus ne peuvent faire valoir aucun droit sur la fortune de l'association. Ils sont astreints au paiement des cotisations pour le temps pendant lequel ils ont été membres.

Art. 6 Année d'exercice

L'année d'exercice coïncide avec l'année civile.

Art. 7 Organisation

Les organes de l'association sont :

- a) die Generalversammlung
- b) der Vorstand
- c) die Revisionsstelle

Art. 8 Generalversammlung

Die Generalversammlung findet jährlich einmal statt, in der Regel in den ersten fünf Monaten des Kalenderjahres. Die Einladung erfolgt unter Einhaltung einer Frist von 14 Tagen (Postaufgabe) schriftlich durch den Vorstand unter Angabe der Traktanden.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann vom Vorstand angesetzt oder von mindestens 20% der Mitglieder durch schriftliche Eingabe an den Vorstand verlangt werden.

Anträge von Mitgliedern zuhanden der Generalversammlung sind dem Präsidenten bis spätestens 31. Januar schriftlich und begründet einzureichen.

In die Kompetenz der Generalversammlung fallen:

- Wahl der Stimmzähler.
- Abnahme des Protokolls der letzten Generalversammlung.
- Kenntnisnahme des Jahresberichtes des Präsidenten.
- Abnahme der Jahresrechnung und des Revisorenberichtes.
- Entlastung des Vorstandes und des Kassiers.
- Genehmigung des Budgets und Festlegung des Mitgliederbeitrages.
- Die Wahl des Präsidenten, des Vorstandes und der Revisoren für eine Amtsdauer von vier Jahren.
- Der Beschluss über die Stiftung von Ermunterungspreisen für die aktiven Motorflieger.
- die Ernennung von Ehrenmitgliedern.
- Statutenänderungen.
- Die Behandlung von Anträgen des Vorstandes und der Mitglieder.
- Der Beschluss über die Auflösung des Vereins.

- a) l'assemblée générale,
- b) le comité,
- c) l'organe de révision.

Art. 8 Assemblée générale

D'ordinaire, l'assemblée générale se réunit une fois au cours des cinq premiers mois de l'année. Le comité rédige la convocation et l'ordre du jour qui sont envoyés par courrier au plus tard 14 jours (Cachet de la poste) avant la date fixée.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée soit sur demande du comité, soit par sollicitation écrite d'au moins 20% des membres, adressée au comité.

Les questions à traiter en assemblée générale seront adressées sous forme écrite au président, au plus tard, le 31 janvier de l'année en cours.

Les pouvoirs de l'assemblée générale s'exercent sur les objets suivants, à savoir :

- Choix des scrutateurs.
- Approbation du protocole de l'assemblée générale précédente.
- Rapport annuel du président.
- Présentations des comptes annuels et du rapport des réviseurs.
- Décharge du comité et du caissier.
- Approbation du budget et établissement des cotisations annuelles.
- Election du président, du comité et des réviseurs pour une durée de quatre ans.
- Fondation de prix destinés à encourager les pilotes d'aéronefs à moteur, en activité.
- Nomination des membres d'honneur.
- Modification des statuts.
- Examen des propositions du comité et des membres.
- Décision en ce qui concerne la dissolution de l'association.

Die Abstimmung erfolgt offen. Bei Stimmgleichheit hat der Präsident den Stichentscheid.

Für die Statutenänderungen oder die Auflösung des Vereins ist eine Mehrheit von zwei Dritteln der Anwesenden erforderlich.

Art. 9 Vorstand

Der Vorstand besteht aus sieben Mitgliedern, nämlich dem Präsidenten, zwei Vizepräsidenten, einem Sekretär, einem Kassier und zwei Beisitzern.

Die Funktion des Sekretärs und Kassiers kann in Personalunion geführt werden.

Der Vorstand konstituiert sich selbst.

Scheiden Vorstandsmitglieder während der Amtsdauer aus, ergänzt sich der Vorstand selbst, solche Ernennungen sind der Generalversammlung zur Bestätigung vorzulegen.

Er wird einberufen auf Antrag des Präsidenten oder auf Verlangen eines Vorstandsmitgliedes und ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend sind. Bei Stimmgleichheit hat der Präsident Stichentscheid.

Die Obliegenheiten des Vorstandes sind:

- Die Behandlung der laufenden Geschäfte,
- Die Vertretung des Vereins nach aussen,
- Die Behandlung von Eintritts- und Austrittsgesuchen,
- Die Vorbereitung des Tätigkeitsprogrammes zu Handen der Generalversammlung,
- Der begründete Ausschluss von Mitgliedern gemäss Artikel 5.

Ein reduzierter Vorstand (Vorstands-Ausschuss) bestehend aus Präsident sowie den beiden Vizepräsidenten ist berechtigt, laufende Geschäfte zu erledigen. Die einzelnen Vorstandsmitglieder sind im Rahmen ihrer Chargen einzeln unterschriftsberechtigt. Bei Geschäften von grosser Wichtigkeit oder von besonderer finanzieller Tragweite bedarf

Le scrutin à lieu à main levée. En cas d'égalité, le vote du président fait la décision.

La majorité des deux tiers des membres présents est nécessaire pour modifier les statuts ou dissoudre l'association.

Art. 9 Comité

Le comité se compose de sept personnes, à savoir: le président, deux vice-présidents, un secrétaire, un caissier et deux adjoints.

La fonction de secrétaire et de caissier peut être attribuée à la même personne.

Le comité se constitue lui-même.

Lorsqu'une ou plusieurs démissions sont enregistrées pendant la durée d'un mandat, une ou des nominations complémentaires auront lieu au sein du comité. Elles seront toutefois soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Une séance de comité est convoquée sur proposition du président ou sur demande d'un de ses membres. Les décisions ne peuvent être entérinées que si la majorité simple est atteinte. En cas d'égalité, le vote du président fait la décision.

Les tâches du comité sont:

- Expédier les affaires courantes,
- Représenter l'association à l'extérieur,
- Examiner les demandes d'admission et de démission,
- Préparer le programme d'activité à l'intention de l'assemblée générale,
- Exclure des membres pour juste motif selon les dispositions de l'article 5.

Un comité restreint, composé du président et des deux vice-présidents est chargé de liquider les affaires courantes. Nonobstant ce qui précède, chaque membre du comité a, dans le cadre de ses attributions, le droit de signature. En ce qui concerne les opérations portant sur de grosses sommes d'argent ou ressortant d'une importante représentation de l'association, les signatures du président et d'un autre membre du comité sont indispensables.

es jedoch der Unterschrift des Präsidenten, gegengezeichnet von einem weiteren Vorstandsmitglied.

Art. 10 Revisionsstelle

Die Revisionsstelle besteht aus zwei Revisoren und einem Ersatzmann.

Die Revisoren prüfen die Jahresabschlüsse anhand der Bücher und Belege. Sie erstatten der Generalversammlung Bericht und Antrag.

Die Jahresrechnung mit sämtlichen Belegen ist für die Revisionsstelle mindestens 30 Tage vor der Generalversammlung bereitzustellen.

Art. 11 Finanzielles

Für die Verbindlichkeiten des Vereins haftet ausschliesslich dessen Vermögen. Die persönliche Haftung der Mitglieder ist ausgeschlossen.

Bei Auflösung des Vereins geht das verbleibende Vermögen an den AeCS zugunsten der Förderung des fliegerischen Nachwuchses.

Art. 12 Schlussbestimmungen

Die vorliegenden Statuten sind durch die Generalversammlung vom 27. April 2006 in Thun angenommen worden und treten ab sofort in Kraft.

Sie ersetzen die Fassung vom 28. Mai 1997.

Bei Widersprüchen zwischen dem deutschen und dem französischen Text ist die deutsche Fassung massgebend.

Thun, den 27. April 2006

Jean-Rodolphe Willi, - Präsident.

Art. 10 Organe de révision

L'organe de révision se compose de deux réviseurs et d'un suppléant.

Les réviseurs examinent le boucllement des comptes d'après les documents mis à leur disposition, et ils en rendent compte à l'assemblée générale.

Les comptes doivent être mis à disposition de l'organe de révision au plus tard. 30 jours avant l'assemblée générale, pièces comptables incluses.

Art. 11 Finances

Seule la fortune de l'association garantit les engagements de celle-ci. La responsabilité des membres est exclue.

En cas de dissolution de l'association, la fortune restante échoit à l'AéCS pour l'encouragement des jeunes pilotes.

Art. 12 Dispositions finales

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2006 à Thoune et entrent immédiatement en vigueur.

Ils remplacent ceux du 28 mai 1997.

En cas de divergence entre la présente traduction française et le texte allemand original, ce dernier fait foi.

Thoune, le 27 avril 2006

Gilbert Noël - Vice-Président et secrétaire.

Modification de la liste des membres depuis la dernière AG du 21 avril 2005 à Kloten.

Adhésions

1	SCHLUB Jean	Beau-Site 1	2016 Cortaillod	032 842 18 92	09.05.05
2	SCHWARZENBACH Willi	Rte de Cossonay 52	1008 Prilly	021 624 17 25	10.06.05
3	BRENNER Paul	Reblaubenweg 2	6047 Kastanienbaum	041 340 61 38	21.09.05
4	DÜBENDORFER Max	Kirchensteig 20	8152 Glattbrugg	044 810 75 03	21.09.05
5	FROSCH Hans-Ulrich	Halden 8	8184 Bachenbülach	044 860 62 33	21.09.05
6	TIGER Theodor	Alte Landstr. 23	8803 Rüschlikon	044 724 06 38	21.09.05
7	TSCHUDI Christian	Seestr. 17	8803 Rüschlikon	044 724 08 24	21.09.05
8	MOTTIER Philippe	Ch. du Levant 75	1005 Lausanne	021 728 26 14	10.10.05
9	GAMMA Hansruedi	Geisshügelstr. 9	8309 Birchwil-Nürendorf	044 836 82 13	19.10.05
10	BACCALA Armando	Honeggweg 22	3612 Steffisburg	033 437 78 14	03.11.05
11	HAFNER Hans	Buggleren 2	2565 Jens	032 384 82 21	05.11.05
12	BRUELHART Wolfgang	Résidence 21	1752 Villars-s/Glâne	026 402 25 41	10.11.05
13	VERSELL Hans	Bernstr. 1	3110 Münsingen	031 721 92 94	11.11.05
14	KURZEN Robert	Ch. Mollatorand 14	1817 Brent Fontanivent	021 964 37 19	06.12.05
15	PEYER Rolf	Rebhaldenstr. 5	9556 Zezikon	071 917 30 10	02.12.05
16	GODEL Georges	Ch.de Taverney 16	1218 Grand-Saconnex	022 798 49 83	10.01.06

Décès

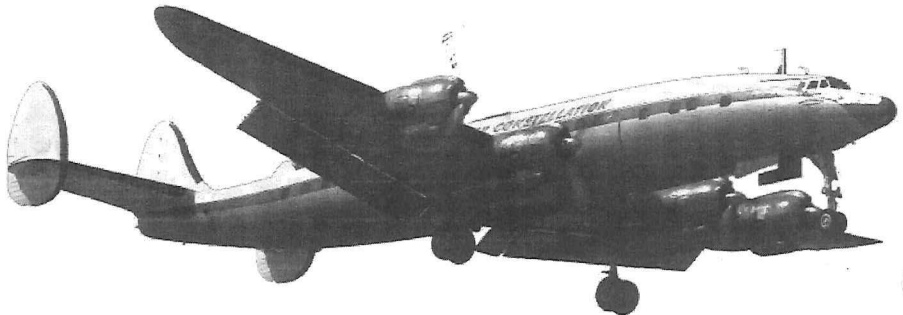
1	BOLLMANN Béla	Bahnwiesenstr. 10	8322 Madetswil	29.03.2005
2	KREBS Hans	Wahlackerstr. 5	3052 Zollikofen	04.2005
3	DAETWYLER Max	Thunstettenstr. 13	4900 Langenthal	07.04.2005
4	SCHNEEBERGER Beat	Kornweg 8	9490 Vaduz-FL	19.06.2005
5	OTTH Eduard	Hörmlistrasse 16	8600 Dübendorf	21.06.2005
6	SCHACHENMANN Max	Baslerstr. 45	4665 Oftringen	03.2005
7	ZEIER Max	Casa Albertolli	6808 Torricella	10.04.2005
8	MOSER Paul	R. des Primevères 1	1964 Châteauneuf-Conthey	19.09.2005

Motorflug-Veteranen des AeCS / Vétérans du Vol à Moteur de l'AéCS
Veterani di Volo a Motore dell'AeCS / Veterans Aviatca a Motor de AeCS

Effectif des membres à ce jour : 163

P. P.
1636 BROC

Zutreffenden durchkreuzen - Marquer ce qui convient Mettere una crocetta secondo il caso					
Weggezogen: Nachsendefrist abgelaufen A déménagé: Délai de réexpédition expiré Traslocato: Termine di respedizione scaduto	Adresse ungenügend insuffisante Indirizzo insufficiente	Unbekannt Inconnu Sconosciuto	Annahme verweigert Refusé Respinto	Gestorben Décédé Deceduto	Abgereist ohne Adressangabe Parti sans laisser d'adresse Partito senza lasciare indirizzo



FÜR FREUNDE UND BEKANNTE - POUR LES AMIS ET LES CONNAISSANCES



Anmeldeformular / Bulletin d'inscription

Ich möchte der Vereinigung der Motorflug-Veteranen des AeCS als Mitglied beitreten.

Je désire devenir membre de l'Association des Vétérans du Vol à Moteur de l'AéCS.

Name/Nom :	Vornamen/Prénoms :
Adresse :	PLZ-Ort/NPA-localité :
Geburtsdatum/Date de naissance :	Beruf/Profession :
Tel 1 :	Tel 2 :
Fax :	E-mail :
Sprache/Langue :	Unterschrift/Signature :

Militär-Brevet und(oder) zivile Ausweise – Brevet militaire et(ou) licences civiles

Art/Catégorie	N°	Ausgestellt am/Date d'émission